

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 24

Représentés : 8

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 03/04/2025

Date d'affichage : 03/04/2025

**de la commune de COGOLIN
Séance du jeudi 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix avril à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADE – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jean-Pascal GARNIER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Franck THIRIEZ – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY – Julie LEPLAIDEUR – Pierre NOURRY – Jean-Marc BONNET -

POUVOIRS :

Audrey TROIN	à	Patrick GARNIER
Patricia PENCHENAT	à	Geoffrey PECAUD
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Jean-Pascal GARNIER
Jean-Paul MOREL	à	Jean-Marc BONNET
Florian VYERS	à	Corinne VERNEUIL
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE
Christiane COLOMBO	à	Danielle CERTIER

ABSENTE :

Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en section de **fonctionnement** à **23 851 587,78 €**, et en section d'**investissement** à **23 070 309,68 €**.

Le rapport de présentation du budget adressé aux membres du conseil municipal présente le détail du budget et les évolutions par rapport au budget précédent.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 27 février 2025,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

Vu le rapport de présentation du budget 2025,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

FONCTIONNEMENT

Libellé du chapitre	Dépenses	Libellé du chapitre	Recettes
011 : Charges à caractère général	5 800 000,00	013 : Atténuations de charges	70 000,00
012 : Charges de personnel	10 300 000,00	70 : Produits des services	1 600 000,00
014 : Atténuations de produits	760 000,00	73 : Impôts & taxes	826 030,00
65 : Autres charges de gestion courante	1 421 000,00	731 : Fiscalité locale	13 180 000,00
66 : Charges financières	170 000,00	74 : Dotations & participations	1 740 000,00
67 : Charges spécifiques	21 587,78	75 : Autres produits gestion courante	2 924 610,00
Dépenses réelles	18 472 587,78	77 : Produits spécifiques	5 000,00
023 : Virement à la section d'investissement	3 879 000,00	Recettes réelles	20 345 640,00
042 : Opérations d'ordre	1 500 000,00	042 : Opérations d'ordre	100 000,00
Dépenses d'ordre	5 379 000,00	Recettes d'ordre	80 000,00
		002 : Excédent reporté	3 405 947,78
Total Dépenses	23 851 587,78	Total Recettes	23 851 587,78

INVESTISSEMENT

Libellé du chapitre	Dépenses	Libellé du chapitre	Recettes
16 : Remboursement d'emprunts	945 000,00	10 : Dotations & réserves	3 200 000,00
20 : Immobilisations incorporelles	606 000,00	13 : Subventions d'investissement	500 000,00
204 : Subventions d'équipement versées	590 000,00	16 : Emprunts & dettes assimilées	2 002 000,00
21 : Immobilisations corporelles	1 327 027,00	204 : Subventions d'équipement versées	
23 : Immobilisations en cours	6 398 855,27	Recettes réelles	5 702 000,00
Dépenses réelles	9 867 882,27	021 : Virement de la section de fonctionnement	3 879 000,00
040 : Opérations d'ordre	100 000,00	040 : Opérations d'ordre	1 500 000,00
041 : Opérations patrimoniales	1 208 858,00	041 : Opérations patrimoniales	1 208 858,00
Dépenses d'ordre	1 308 858,00	Recettes d'ordre	6 587 858,00
001 : Solde d'exécution reporté		001 : Solde d'exécution reporté	6 311 261,76
Total Dépenses	11 176 740,27	Total Recettes	18 601 119,76
Restes A Réaliser 2024	11 893 569,41	Restes A Réaliser 2024	4 469 189,92
	23 070 309,68		23 070 309,68

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 24 POUR - 8 CONTRE** (Michaël RIGAUD – Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE - Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

La première adjointe,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en conseil municipal le 27 février 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'État, du département, de la région ou tout autre organisme chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses ordinaires (fournitures, contrats d'entretien, assurances, fluides, etc...) et le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, avec des frais d'études, l'acquisition de matériels et les travaux sur le patrimoine communal.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : les salaires d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, festivités...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **23 851 587,78 €**.

Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **23 851 587,78 €**.

A la fin de l'exercice budgétaire, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Au budget primitif, cet autofinancement prévisionnel apparaît sous la forme d'un prélèvement sur la section de fonctionnement (en dépenses) pour financer la section d'investissement (en recettes) et par les dotations aux amortissements et provisions (dépenses d'ordre entre sections).

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Ainsi, la dotation globale de fonctionnement pour notre commune est passée de 2 973 907 € en 2013 à 1 567 335 € en 2024 et est estimée à 1 492 000 € en 2025.

Il faut donc sans cesse veiller à la maîtrise des dépenses mais aussi à l'optimisation des recettes pour maintenir un équilibre et une épargne suffisante pour financer les investissements.

A l'occasion de ce budget 2025, nous veillerons à ce que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent moins rapidement que les recettes réelles de fonctionnement grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics.

Comme les années précédentes, l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement sera donc plafonnée en fonction de la dynamique des recettes, ce qui évitera à notre commune de connaître un « effet ciseaux », comme dans de nombreuses communes de la même strate démographique que la nôtre.

Pour ce faire, tous les leviers d'amélioration du fonctionnement et de la performance de l'administration seront activés pour améliorer la qualité des services rendus aux Cogolinois, malgré les fortes contraintes qui pèsent sur notre commune. Ce qui correspond en deux mots à deux grands objectifs budgétaires : efficience et efficacité.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	5 800 000,00 €	Excédent reporté	3 405 947,78 €
Dépenses de personnel	10 300 000,00 €	Recettes des services	1 600 000,00 €
Autres dépenses de gestion courante	1 421 000,00 €	Impôts et taxes (dont 826 030 de reversement de l'EPCI)	14 006 030,00 €
Dépenses financières	170 000,00 €	Dotations et participations	1 740 000,00 €
Dépenses exceptionnelles	21 587,78 €	Recettes exceptionnelles	5 000,00 €
Autres dépenses (atténuation de produits)	760 000,00 €	Autres recettes (atténuations de dépenses)	70 000,00 €
		Autres recettes de gestion courante	2 924 610,00 €
Total dépenses réelles	18 472 587,78 €	Total recettes réelles	23 751 587,78 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 500 000,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	100 000,00 €
Virement à la section d'investissement	3 879 000,00 €		
Total général	23 851 587,78 €	Total général	23 851 587,78 €

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement :

- Les **impôts locaux et taxes diverses** : ils sont évalués pour 2025 à 14 006 030 € (plus de 61 % des recettes réelles) et comprennent la fiscalité directe (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxes foncières) pour 11 410 000 €, l'attribution de compensation versée à la commune par la communauté de communes pour compenser la perte de fiscalité des entreprises transférée à cette dernière du fait du passage à la fiscalité professionnelle unique pour 826 030 €, et les taxes divers (enseignes, droits de mutation, taxe sur l'électricité, taxes de séjour et droits de place sur les marchés) ;
- Les **dotations versées** par l'Etat ou d'autres partenaires : elles représentent 1 740 000 € pour notre commune en 2025 et la principale est la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (1 492 000 €) ;
- Les **recettes encaissées au titre des prestations** fournies à la population (1 600 000 € en 2025, soit une baisse de 130 000 € par rapport au budget 2024) ou provenant de l'exploitation du patrimoine communal (redevances d'occupation du domaine ou loyers) à hauteur de 2 924 610 € en 2025 (soit +136 652 € par rapport à 2024), incluant la redevance portuaire qui est passée de 300 000 € en 2017 à plus de 2,6 millions en 2025.

Les **dépenses courantes** (charges à caractère général) représentent plus de 31 % des dépenses réelles.

Elles évoluent en fonction de l'évolution des prix des matières premières, des fournitures et des services et augmentent de 0,87 % en 2025.

Les **charges de personnel** constituent la part principale des dépenses réelles de fonctionnement (55,76 %) et sont prévues en 2025 à hauteur de 10,3 M€ (+4 % par rapport au budget 2024).

Ce montant intègre l'incidence des avancements de grade et d'échelon prévus (glissement vieillesse technicité GVT), la prévision de recrutements nécessaires aux services et l'augmentation du point d'indice, du SMIC, des charges patronales et des grilles indiciaires.

Les **transferts versés** (participation aux syndicats, subventions aux associations, indemnités diverses) s'élèvent à 1 421 000 € soit une hausse de 229 000 € avec notamment l'augmentation

des crédits de la participation versée au concessionnaire pour la gestion (soit 732 000 €).

Le volume des subventions aux associations est en légère augmentation par rapport à 2024 et s'élève à 200 000 €.

La subvention versée au CCAS (130 000 €) est maintenue à son niveau de 2024.

D'autre part, les dépenses relatives aux indemnités et charges des élus et les redevances versées augmentent par rapport à 2024 (+218 865 €) alors que les contributions aux organismes de regroupement (syndicats intercommunaux : 27 770 €) et les créances irrécouvrables (30 245 €) diminuent respectivement de 1 930 € et 19 755 €.

Les charges spécifiques (exceptionnelles) s'élèvent à **21 587,78 €**. Il s'agit des crédits concernant les titres annulés sur exercices antérieurs.

Les autres dépenses (atténuations de produits) s'élèvent à **760 000 €** en hausse de 45 000 € et comprennent :

- le reversement sur la fiscalité : FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) d'un montant de 705 000 €,
- divers reversements pour 40 000 € dont la contribution DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales) estimée aux alentours de 30 000 €,
- et un montant de 15 000 € correspondant aux dégrèvements sur la taxe d'habitation sur les logements vacants.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Comme pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ;

- en recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les éventuelles ressources financières obtenues par la souscription d'emprunt.

Enfin, le financement de ces projets est obtenu par l'autofinancement dégagé par la différence entre les dépenses et les recettes réalisées.

Le budget d'investissement est composé de deux types de crédits : les crédits nouveaux votés pour le budget de l'exercice à venir ou en cours (ici 2025) et les crédits de reports de l'exercice précédent qui correspondent à des dépenses ou des recettes engagées juridiquement mais qui n'ont pas fait l'objet de paiement ou d'encaissement sur l'exercice précédent.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Solde d'investissement reporté	6 311 261,76 €
Remboursement d'emprunts & cautions	945 000,00 €	FCTVA & taxe d'aménagement	600 000,00 €
Travaux de bâtiments	2 211 889,27 €	Mise en réserves	2 600 000,00 €
Travaux de voirie & éclairage public	4 186 966,00 €	Cessions d'immobilisations	0,00 €
Autres dépenses (études, subventions versées)	1 196 000,00 €	Subventions	500 000,00 €
Matériels & acquisitions foncières	1 327 027,00 €	Emprunt & cautions	2 002 000,00 €
Autres dépenses (versements de taxes)		Virement de la section de fonctionnement	3 879 000,00 €
Ecritures d'ordre	1 308 858,00 €	Ecritures d'ordre	2 708 858,00 €
Total 2025	11 176 740,27 €	Total 2025	18 601 119,76 €
Reports 2024	11 893 569,41 €	Reports 2024	4 469 189,92 €
Total général	23 070 309,68 €	Total général	23 070 309,68 €

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Des travaux de voirie pour 1 901 866 €, comprenant notamment des travaux d'extension de réseaux électriques, des travaux liés à la vidéoprotection et la campagne de traçages au sol ainsi que la maîtrise d'œuvre pour les travaux de 3^{ème} phase dans la galerie du Rialet et des travaux sur diverses voies :
 - Aménagement rue Héliodore Pisan,
 - Aménagement montée Saint Roch,
 - Création d'un parking au stade,
 - Réfection rue Hoche,
 - Réfection parking Fontvieille suite à incendie,
 - Parking avenue de la Giscle 2^{ème} tranche,
 - Rue Aimé Félix,
 - Nouvelles places de stationnement chemin du Carry,
 - Places arrêt minute Gambetta,
- Des travaux d'éclairage public à hauteur de 2 285 100 € avec la rénovation de tout le parc dans le cadre du marché sur performance et l'éclairage sportif du stade pelouse ;
- Les travaux dans les bâtiments sont prévus à hauteur de 2 211 889,27 € avec notamment :
 - la rénovation énergétique et la mise aux normes de l'hôtel de ville pour 1 036 643 M€ (en plus des reports 2024),
 - des travaux dans les écoles et les cantines pour 200 000 €,
 - l'aménagement de l'ancienne crèche Pisan pour accueillir le relais petite enfance (RPE) pour 198 000 €,
 - des travaux dans les équipements sportifs (137 000 €)
 - et le reste pour la mise aux normes et l'entretien des divers bâtiments communaux.

Au niveau des acquisitions & de l'entretien du patrimoine, on peut citer :

- des acquisitions foncières pour 470 000 €,
- des véhicules & matériel roulant (230 000 €),
- les matériels divers pour tous les services (164 714 €),
- du matériel informatique & du mobilier pour les services (117 155 €),
- de l'équipement pour les cantines et accueils de loisirs (94 268 €),
- du mobilier urbain (53 700 €),
- des plantations pour les espaces verts (48 500 €),
- du matériel pour les animations culturelles & les manifestations (48 200 €),
- du matériel informatique & du mobilier pour les écoles (44 466 €),
- des matériels sportifs (33 250 €),
- de l'équipement pour la police et le CCFF (22 774 €).

Les principales ressources sont :

- Les dotations, fonds & réserves qui s'élèvent 3 200 000 € et représentent plus de 56 % des recettes réelles de la section. Elles comprennent le fonds de compensation pour la TVA pour 300 000 €, la taxe d'aménagement pour 300 000 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 600 000 €.
- Les subventions sont prévues à hauteur de 500 000 €. Il s'agit des subventions attendues de l'Etat, de la région et du département (100 000 € chacun) et de la participation pour amendes de police (200 000 €).
- Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 2 002 000 € correspondant aux dépôts & cautionnements reçus et à la prévision pour un nouvel emprunt de 2 M€.

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour 5 279 000 € dont le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 3 879 000 € et les amortissements et provisions pour 1 500 000 €.

IV. Les données synthétiques du budget

a) Les masses budgétaires du budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 851 587,78	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 851 587,78
DEPENSES REELLES	18 472 587,78	RECETTES REELLES	20 345 640,00
		Résultat 2024 reporté	3 405 947,78
DEPENSES D'ORDRE	5 379 000,00	RECETTES D'ORDRE	100 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 070 309,68	RECETTES D'INVESTISSEMENT	23 070 309,68
DEPENSES REELLES	9 867 882,27	RECETTES REELLES	5 702 000,00
		Résultat 2024 reporté	6 311 261,76
DEPENSES D'ORDRE	1 308 858,00	RECETTES D'ORDRE	6 587 858,00
<i>Reports n-1</i>	<i>11 893 569,41</i>	<i>Reports n-1</i>	<i>4 469 189,92</i>

b) Les masses budgétaires des budgets consolidés

Il s'agit d'agrèger les deux budgets de la ville : le budget principal et le budget « immeubles de rapport ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 657 648,02	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 657 648,02
DEPENSES REELLES	18 592 648,02	RECETTES REELLES	20 965 640,00
DEPENSES D'ORDRE	6 065 000,00	RECETTES D'ORDRE	134 665,00
		Résultat 2024 reporté	3 557 343,02
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 734 851,59	RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 734 851,59
DEPENSES REELLES	11 470 259,18	RECETTES REELLES	6 154 500,00
DEPENSES D'ORDRE	1 343 523,00	RECETTES D'ORDRE	7 273 858,00
		Résultat 2024 reporté	6 837 303,67
<i>Reports</i>	<i>11 921 069,41</i>	<i>Reports</i>	<i>4 469 189,92</i>

c) L'état de la dette

Au 1^{er} janvier 2025, la dette communale se compose de 12 emprunts et s'élève à 5 151 400,89 € (contre 6 154 845,16 € au 01/01/2024).

Le taux moyen de la dette s'élève à 2,76 % et sa durée de vie moyenne est de 4 ans et 4 mois.

Le remboursement en capital de la dette s'élève en 2025 à 935 000 € auquel s'ajoute le remboursement des cautions pour 10 000 €.

Le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 170 000 €.

d) L'épargne

Les efforts de maîtrise des dépenses ont porté leurs fruits combinés à une augmentation des recettes, améliorant ainsi l'épargne nette et permettant de revenir à une épargne positive. Celle-ci, qui correspond à l'autofinancement disponible à la clôture de l'exercice une fois le principal des emprunts remboursé pour financer les dépenses d'équipement, s'est élevée à 3,3 M€ en 2024 mais est anticipée à la baisse les années suivantes (1,8 M€ en 2025 puis environ 1,4 M€) du fait notamment de la hausse des dépenses courantes telles que la participation communale à la concession de service pour la gestion des crèches et l'augmentation des charges de personnel mais reste toutefois positive à condition de maintenir la pression sur les dépenses et poursuivre l'amélioration des recettes, ce qui permettra de financer le programme d'investissement.

De plus, le fait de conserver un niveau significatif d'épargne brute mesurant l'autofinancement de la commune permet de renforcer notre capacité d'emprunt et d'investissement pour l'avenir.

Il faudra donc maintenir la pression sur les dépenses et poursuivre l'amélioration des recettes pour maintenir le niveau d'épargne les années suivantes.

e) Principaux ratios : au 1^{er} janvier 2025, la population légale de la commune est de 12 223 habitants (contre 11 953 en 2024)

	Valeurs pour Cogolin	Moyennes nationales de la strate (2023)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 503,12	1 203
Produit des impositions directes/population	932,67	661
Produit des impositions directes + reversements/population	994,85	867
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 664,54	1 415
Dépenses d'équipement brut/population	1 637,61	364
Encours de dette/population	421,45	820
DGF/population	122,06	175
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	56,06%	58,9%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (marge d'autofinancement courant)	94,95%	91,2%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	98,38%	25,7%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (taux d'endettement)	25,32%	57,9%
Epargne brute / RRF	9,70%	



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif 2025 s'équilibre en section de **fonctionnement** à **23 851 587,78 €**, et en section d'**investissement** à **23 070 309,68 €**.

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT s'élèvent à 18 472 587,78 € soit +4,08 % par rapport au budget primitif 2024 et comprennent :

Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'élèvent à **5 800 000 €** et augmentent de 50 000 € soit +0,87 % par rapport au BP 2024 ; elles représentent 31,40 % des dépenses réelles.

Cette hausse provient du changement d'imputation de l'assurance du personnel auparavant imputée au chapitre 012.

Chapitre 012 : Les charges de personnel constituent la part principale des dépenses de fonctionnement (55,76 % des dépenses réelles contre 55,78 % au BP 2024) et sont évaluées en 2025 à **10 300 000 €** (+400 000 € soit +4,04 % par rapport au BP 2024 et +4,35 % par rapport au réalisé 2024).

Le chapitre comprend l'augmentation des rémunérations liée au glissement vieillesse technicité (GVT) pour environ 18,5 k€, l'augmentation du SMIC et la revalorisation éventuelle des indices, ainsi que des recrutements nécessaires aux services. Il inclut également l'augmentation du taux de cotisation vieillesse des employeurs affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) fixé à 34,36 % en 2025, contre 31,65 % en 2024. Pour rappel, ce taux doit augmenter progressivement les années suivantes pour atteindre 43,65 % en 2028.

Chapitre 65 : Les transferts versés (participation aux syndicats, subventions aux associations, indemnités diverses) s'élèvent à **1 421 000 €** soit une augmentation de 229 000 € (+19,21 %), avec notamment l'augmentation de la participation versée au concessionnaire pour la gestion des crèches +227 000 € (soit 732 000 €).

Les crédits relatifs aux **subventions aux associations** légèrement supérieurs à l'année passée (+ 5k€) et s'élèvent à 200 000 €.

La subvention versée au CCAS (130 000 €) est maintenue au même niveau qu'en 2024.

D'autre part, les dépenses relatives aux indemnités et charges des élus (217 600 €) augmentent de 23 400 € par rapport au BP 2024 et 17 174 € par rapport au réalisé 2024, à hauteur du BP 2023 et avec le report des crédits de formation, tandis que celles des **contributions aux organismes de regroupement** (syndicats intercommunaux : 27 770 €) et les créances irrécouvrables (30 245 €) diminuent respectivement de 1 930 € et 19 755 €.

Enfin, les **redevances** sont prévues à hauteur de 50 365 € (+1 265 €), avec la redevance versée à l'Etat pour la concession de la plage (43 365 €) et les redevances versées à la SACEM et autres organismes similaires (7 000 €).

Chapitre 014 : Atténuations de produits

Ce chapitre s'élève à **760 000 €** en hausse de 45 000 € et intègre :

- le reversement sur la fiscalité : **FNGIR** (fonds national de garantie individuelle des ressources) d'un montant de 705 000 €,
- et un montant de 15 000 € correspondant aux dégrèvements sur la taxe d'habitation sur les logements vacants (+5 000 €),
- divers reversements pour 40 000 € dont la contribution DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales) estimée aux alentours de 30 000 €.

Chapitre 66 : Le remboursement des intérêts de la dette est prévu à hauteur de **170 000 €**, soit au même niveau qu'en 2024.

Chapitre 67 : Les charges spécifiques s'élèvent à **21 587,78 €** (+653 €) pour les titres annulés sur exercices antérieurs.

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors reprise du résultat 2024) s'élèvent à 20 345 640 € et augmentent de 271 652 € (+1,35 %).

Chapitre 70 : Les produits des services s'élèvent à **1 600 000 €** en baisse de 130 000 € par rapport au budget 2024 (-7,51%), intégrant une perte de recettes sur les redevances de stationnement et FPS du fait des travaux sur le parking de la République (-65 k€), la diminution des ODP (-40 k€) et la prévision des recettes CAF à hauteur du réalisé 2024 (-122 k€).

A l'inverse, les recettes des cantines et le périscolaire (752 300 €) sont en hausse de 47 300 €.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Ce chapitre ne comprend plus que l'attribution de compensation versée par la communauté de communes dont le montant demeure inchangé en l'absence de nouveaux transferts de compétences et donc de charges ; elle s'élève à 826 030 €.

Chapitre 731 : Le produit des impôts et taxes s'élève à **13 180 000 €** et augmente de 240 000 € (+1,85 %). Il représente près de 65% des recettes réelles de la section.

Ce chapitre comprend essentiellement le produit de la fiscalité locale qui s'élève pour 2025 à 11 410 000 € (+350 000 € par rapport au BP 2024), avec un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de 1,7 % contre 3,9 % en 2024) et un maintien des taux communaux.

Ce chapitre comprend aussi :

- la **taxe additionnelle aux droits de mutation** prévue à hauteur de 900 000 € (-100 000 €),
- la **taxe sur l'électricité** pour 430 000 € (-10 000 €),
- la **taxe de séjour** pour 260 000 € (-20 000 €),
- la **taxe locale sur la publicité extérieure (TLE)** pour 120 000 € (+10 000 €),
- les **droits de place sur les marchés** pour 60 000 € (+10 000 €).

Chapitre 74 : Ce chapitre s'élève à **1 740 000 €**, en hausse de 2 000 €.

La **DGF (dotation forfaitaire)** est estimée à **1 492 000 €** soit -128 000 € par rapport au BP 2024 et -75 335 € par rapport au réalisé.

Le **fonds de compensation pour la TVA** sur les dépenses d'entretien (-8 250 €).

Les **compensations d'exonérations de taxes foncières** sont prévues à hauteur de **50 000 €** (+5 000 € par rapport au BP 2024).

Les crédits relatifs à la compensation de perte de THLV (143 250 € non prévus en 2024) viennent compenser les diminutions des autres postes.

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante sont prévus à hauteur de **2 924 610 €** soit une augmentation de 136 652 € (+4,90 %), du fait de la redevance portuaire (+106 692 €), des revenus des immeubles (+ 18 700 €) et des redevances pour concessions (plage, cinéma, tennis et affichage + 7 460 €).

Ces produits comprennent :

- la redevance portuaire pour 2 623 410 €, soit +4,24 % par rapport au réalisé 2024,
- les redevances des concessionnaires (plage : 95 200 € ; concession d'affichage 62 000 € ; tennis 6 000 €),
- et les remboursements divers (sinistres et charges locatives) pour 38 000 €.

Chapitre 77: Les produits spécifiques sont prévus à hauteur de **5 000 €** (+3 000 €) et ne concernent plus que les régularisations sur exercices antérieurs (mandats annulés).

Chapitre 013: Les atténuations de charges (remboursement de frais de personnel pour maladies, contrats aidés, ...) sont prévues à hauteur de **70 000 €**, soit + 20 000 € par rapport au BP 2024 inférieur de 15 500 € au réalisé.

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT s'élèvent à 9 867 882,27 € hors reports

S'y ajoutent les reports de l'exercice 2024 pour 11 893 569,41 € soit un total de 21 761 451,68 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 13 : Des crédits à hauteur de 1 000 € sont prévus pour d'éventuels remboursements de taxes d'urbanisme.

Chapitre 16 : Le remboursement en capital de la dette s'élève à 935 000 € (-85 000 €) auquel s'ajoute le remboursement des cautions pour 10 000 €.

Au 1^{er} janvier 2025, la dette communale se compose de 12 emprunts et s'élève à 5 151 400,89 € (contre 6 154 845,16 € au 01/01/2024).

Le taux moyen de la dette s'élève à 2,76 % et sa durée de vie moyenne est de 4 ans et 4 mois.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT s'élèvent à 8 921 882.27 € et se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 20 : 606 000 € comprenant des frais d'études et de maîtrise d'œuvre pour 468 770 €, des frais de documents d'urbanisme pour 40 000 €, des licences et logiciels pour 92 230 €, et des frais d'insertion pour 5 000 € (publicité des marchés publics).

Chapitre 204 : 590 000 € sont prévus pour les subventions d'équipement versées aux personnes privées pour les ravalements de façades (50 k€), une participation au SYMIELECVAR pour l'enfouissement des réseaux (338 500 €) et les fonds de concours à

verser à la communauté de communes pour les travaux d'extension de réseau d'eau au titre de la défense incendie (193 700 €) et la pose de conteneurs enterrés (7 800 €).

Chapitre 21 : 1 327 027 € comprenant :

- des acquisitions foncières pour 470 000 €,
- des véhicules & matériel roulant (230 000 €),
- les matériels divers pour tous les services (164 714 €),
- du matériel informatique & du mobilier pour les services (117 155 €),
- de l'équipement pour les cantines et accueils de loisirs (94 268 €),
- du mobilier urbain (53 700 €),
- des plantations pour les espaces verts (48 500 €),
- du matériel pour les animations culturelles & les manifestations (48 200 €),
- du matériel informatique & du mobilier pour les écoles (44 466 €),
- des matériels sportifs (33 250 €),
- de l'équipement pour la police et le CCFF (22 774 €).

Chapitre 23 : 6 398 855,27 € comprenant :

- des travaux de voirie pour 1 901 866 €, comprenant notamment des travaux d'extension de réseaux électriques, des travaux liés à la vidéoprotection et la campagne de traçages au sol ainsi que la maîtrise d'œuvre pour les travaux de 3^{ème} phase dans la galerie du Rialet et des travaux sur diverses voies :
 - Aménagement rue Héliodore Pisan
 - Aménagement montée Saint Roch
 - Création d'un parking au stade
 - Réfection rue Hoche
 - Réfection parking Fontvieille suite à incendie
 - Parking avenue de la Giscle 2^{ème} tranche
 - Rue Aimé Félix
 - Nouvelles places de stationnement chemin du Carry
 - Places arrêt minute Gambetta
- des travaux d'éclairage public à hauteur de 2 285 100 € avec la rénovation de tout le parc dans le cadre du marché sur performance et l'éclairage sportif du stade pelouse ;
- Les travaux dans les bâtiments sont prévus à hauteur de 2 211 889,27 € avec notamment :
 - la rénovation énergétique et la mise aux normes de l'hôtel de ville pour 1 036 643 M€ (en plus des reports 2024),
 - des travaux dans les écoles et les cantines pour 200 000 €,
 - l'aménagement de l'ancienne crèche Pisan pour accueillir le relais petite enfance (RPE) pour 198 000 €,
 - des travaux dans les équipements sportifs (137 000 €)
 - et le reste pour la mise aux normes et l'entretien des divers bâtiments communaux.

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors reprise du résultat 2024) s'élèvent à 5 702 000 €

Auxquelles s'ajoutent les reports pour 4 469 189,92 € soit un total de 10 171 189,92 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 10 : Les dotations, fonds & réserves s'élèvent à 3 200 000 € et représentent plus de 56 % des recettes réelles de la section.

Elles comprennent le fonds de compensation pour la TVA pour 300 000 € (-86 000 €), la taxe d'aménagement pour 300 000 € (-100 000 €) et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 600 000 € (-1 250 k€).

Chapitre 13 : Les subventions sont prévues à hauteur de 500 000 €.

Il s'agit des subventions attendues de l'Etat, de la région et du département (100 000 € chacun) et de la participation pour amendes de police (200 000 €).

Chapitre 16 : Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 2 002 000 € correspondant aux dépôts & cautionnements reçus et à la prévision pour un nouvel emprunt de 2 M€.

Enfin, le programme d'investissement est financé, pour le reste, par :

L'**autofinancement prévisionnel** dégagé par la section de fonctionnement pour 5 279 000 € dont le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 3 879 000 € et les dotations aux amortissements et provisions pour 1 500 000 €.